

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR
L'ANNÉE 2018**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, que :

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Par conséquent, il y a lieu de corriger le calendrier des séances ordinaires de 2018 en modifiant la date de la séance du 6 août pour le 20 août à 19h.

Donné à Hébertville ce 10^{ème} jour du mois de juillet 2018.

Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 10^{ème} jour du mois de juillet 2018.

Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim